

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2019

**PRESENTS** : MINVIELLE Maurice, BARRERE Stéphanie, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, GOUA DE BAIX Véronique, LABORDE Jean-Louis, LACOSTE Danielle, MILLET René, ROCHE Emmanuel.

**EXCUSES** : BENAZETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CLAVERIE Xavier, PUJO Delphine,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BARRERE Stéphanie

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

-

*Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence en mémoire de Romain DURANTON dont le siège restera désormais vacant...*

1) Approbation CR CM 2 mai 2019 : à l'unanimité

### 2) Tarifs cantine 2019-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût réel du repas pris à la cantine durant l'année 2018 s'est élevé à 6,21 € pour la commune.

Pour l'année scolaire 2018-2019 le tarif facturé aux familles s'élevait à 3,45 € pour les familles résidant sur la commune

4,07 € pour les familles hors commune.

*Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de ne pas modifier les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2019-2020 malgré l'augmentation de 1,20% de la société distributrice des repas.*

### 3) Tarifs Garderie 2019-2020

**Garderie** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût pour l'année 2018 s'est élevé à 3.17 € par journée enfant pour la commune et que le tarif appliqué pour la garderie était de :

#### Famille résidant sur Barzun

2.20 € / jour / enfant avec un maximum de 26 € / mois / enfant et 24 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

#### Famille Hors commune

2,30 € / jour / enfant avec un maximum de 29 € / mois / enfant et 26 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

*Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de ne pas modifier les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2019-2020*

### 4) Emploi non Permanent

Suite à la démission de l'employée de cantine et du ménage au 5 juillet 2019 :

- Parmi les candidatures reçues régulièrement en mairie, le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et la responsable RH ont étudié diverses possibilités. Des contacts et entretiens ont eu lieu. Un choix définitif sera fait prochainement.
- Il conviendra de former la nouvelle employée. Un contrat non permanent pourrait être conclu du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août 2019. Pour une durée hebdomadaire de 4h30, lissés sur la période.
- Au 1<sup>er</sup> septembre (rentrée scolaire) un contrat de 16h hebdomadaires sera conclu avec l'intéressée.

*Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique non permanent à temps non complet pour 4h30 hebdomadaires du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août 2019 au 1<sup>er</sup> échelon Indice Brut 348*

### 5) Travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux prévus sur la commune :

- Grillage à l'école
- Ravalement des murs de l'école et de l'aire de jeux

- Peintures des façades de la cantine, de l'école et de l'appartement de l'école, du fronton de la salle polyvalente
- Chauffage et menuiseries de la salle polyvalente
- Changement du compteur divisionnaire au local technique

## **6) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS**

- a) Delphine PUJO a été nommée responsable de la commission des élections en remplacement de Romain DURANTON.
- b) Il convient de remplacer Romain DURANTON à la commission PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Véronique GOUA DE BAIX se propose.
- c) Commission Adressage : La fibre doit être installée sur les communes du département. Afin que chacun puisse y accéder, chaque commune doit recenser très précisément les habitations. Une réunion d'information aura lieu le 25 juin sur le territoire de la CCNEB avec l'association Fibre64. Afin de créer le fichier le plus précis possible, nom-adresse-parcelle cadastrale-point géographique, René MILLET et Josiane CASTERAN assisteront la secrétaire de Mairie.
- d) Bacs Ordures Ménagères : L'enquête réalisée par le SIECTOM va permettre de délivrer des bacs pour les ordures ménagères aux foyers qui en sont dépourvus.
- e) Le food truck qui s'installait devant le cimetière a arrêté son activité sur la commune.
- f) Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un mail l'informant de poissons morts dans l'Oussère. La gendarmerie a été contactée, elle s'est rendue sur place et doit-nous tenir informé.

Fin de la séance à 20h40

Le Maire  
Maurice MINVIELLE

